



Appartement non conventionné APL

Par **Jejoev**, le **25/07/2016 à 18:17**

Bonjour, une semaine avant la fin du bail, ma locataire me reproche - entre autres - de ne pas lui avoir donné ma convention APL ou Anah. Peu après son entrée dans les lieux, j'ai effectivement signé un papier de la CAF pour qu'elle ait droit aux allocations. Mais je ne percevais pas directement ces aides. Elle me payait le loyer en entier. Je ne savais pas qu'il fallait être conventionné et je pensais qu'un logement suffisamment grand et décent suffisait. Qu'est-ce que je risque? Merci

Par **Lag0**, le **25/07/2016 à 18:53**

Bonjour, J'avoue avoir un peu de mal à comprendre votre problème. Tout locataire, suivant ses revenus, peut toucher une allocation logement. En revanche, certaines allocations, telle l'APL, sont réservées aux logements conventionnés.